

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32230**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Métiers de la pierre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BP métiers de la pierre est un professionnel hautement qualifié capable de produire et d'animer une équipe de la fabrication à la mise en oeuvre.

Il exerce son métier dans les entreprises du bâtiment ou des carrières et matériaux. Dans le bâtiment, il peut intervenir dans les entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques.

Le titulaire du BP Métiers de la pierre participe aux fonctions d'organisation et préparation du travail, de fabrication et de mise en oeuvre d'ouvrages, de communication et de contrôle.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la construction en pierre, de la décoration en massif et en pelliculaire.

Professionnel du travail de la pierre

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1612 : Taille et décoration de pierres

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

U11 Etude et préparation d'un ouvrage

U12 Réalisation d'un projet esthétique et architectural

U13 Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise

U21 Réalisation de tracés professionnels

U22 Fabrication d'un ouvrage

U31 Préparation et fabrication d'un ouvrage avec une MOCN (machine outil à commande numérique)

U32 Mise en oeuvre d'un ouvrage

U41 Mathématiques

U42 Sciences physiques et chimiques

U50 Expression et connaissance du monde

U60 Langue vivante

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32230 - U11 Etude et préparation d'un ouvrage	Collecter et classer des informations Analyser et décoder des documents techniques Réaliser des croquis techniques Etablir un diagnostic de l'existant Quantifier les besoins d'un ouvrage Préparer, organiser et prévenir les risques de son travail Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32230 - U12</p> <p>Réalisation d'un projet esthétique et architectural</p>	<p>Elaborer un dossier de projet</p> <p>Proposer une ou des solutions architecturales et esthétiques</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32230 - U13 Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise</p>	<p>Communiquer avec les interlocuteurs du chantier</p> <p>Animer une petite équipe</p> <p>Rendre compte de ses interventions</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32230 - U21</p> <p>Réalisation de tracés professionnels</p>	<p>Réaliser les tracés professionnels complexes à l'aide des moyens numériques et traditionnels (calepins, gabarits,...)</p> <p>Contrôler les gabarits</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32230 - U22</p> <p>Fabrication d'un ouvrage</p>	<p>Réaliser un relevé</p> <p>Mettre en sécurité les postes de travail</p> <p>Préparer les opérations de débit</p> <p>Débiter un bloc ou une tranche de pierre</p> <p>Tailler des éléments minces et massifs</p> <p>Réaliser des assemblages et/ou collages en pierres minces</p> <p>Contrôler la taille</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 32230 - U31</p> <p>Préparation et fabrication d'un ouvrage avec une MOCN</p>	<p>Produire des éléments simples avec un centre d'usinage numérique (du process à la production)</p> <p>Assurer la maintenance préventive des machines et outillages</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 32230 - U32 Mise en oeuvre d'un ouvrage</p>	<p>Réaliser l'installation de chantier</p> <p>Monter, utiliser et adapter un échafaudage</p> <p>Réaliser un étaielement</p> <p>Déposer des éléments et des appareillages massifs</p> <p>Poser des éléments et des appareillage massifs</p> <p>Poser un revêtement en pierres minces (collées, attachées et scellées)</p> <p>Réaliser des réparations en utilisant les techniques appropriées</p> <p>Effectuer l'entretien de tout ou partie d'un ouvrage</p> <p>Réceptionner l'échafaudage</p> <p>Participer à la réalisation des supports</p> <p>Préparer la réception des travaux</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 32230 - U41 Mathématiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution</p> <p>Expérimenter, simuler</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 32230 - U42 Sciences physiques et chimiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution</p> <p>Expérimenter, simuler</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 32230 - U50 Expression et connaissance du monde	<p>Français et histoire-géographie :</p> <p>Produire et analyser des discours de nature variée</p> <p>Produire et analyser des supports utilisant des langages différents</p> <p>Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports</p> <p>Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 32230 - U60 Langue vivante	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL :</p> <p>S'exprimer oralement en continu</p> <p>Interagir en langue étrangère</p> <p>Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

21/10/1999 : dernière session examen : 2016

est remplacé par l'arrêté du 24 juin 2015 (1ère session examen : 2017)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :